

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 22 février 2022

ÉLECTION PARTIELLE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE FORT WHYTE EST DÉCLENCHÉE LES ÉLECTEURS SONT INVITÉS À S'INSCRIRE OU À METTRE À JOUR LEURS RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Une élection partielle a été déclenchée pour permettre aux électeurs de la circonscription de Fort Whyte d'élire un nouveau député provincial. Le jour du scrutin est le **mardi 22 mars**, le scrutin par anticipation aura lieu du **jeudi 10 mars au jeudi 17 mars**. Pour cette élection partielle, le vote par la poste est également disponible.

CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR

Les électeurs inscrits de Fort Whyte recevront une carte d'information de l'électeur par la poste. Cette carte confirme leur inscription sur la liste électorale et leur fournit des renseignements sur les dates et lieux où ils pourront voter le jour d'élection et pendant le scrutin par anticipation.

INSCRIPTION ET MISES À JOUR DES RENSEIGNEMENTS

Les électeurs admissibles qui n'ont pas reçu de carte d'information de l'électeur ou dont la carte contient des informations erronées peuvent s'inscrire ou mettre à jour leurs renseignements à la page du https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Register_of_Voters au plus tard le **jeudi 3 mars**.

Les électeurs peuvent également communiquer avec le bureau d'Élections Manitoba de la circonscription de Fort Whyte. Ce bureau est ouvert tous les jours de 8 h à 20 h, sauf le dimanche, où il est ouvert de midi à 18 h. Le bureau est situé au :

104, boulevard Scurfield, bureau 1, Winnipeg
Téléphone : 204-809-1073, sans frais : 1-833-755-2431
Courriel: ROFortWhyte@elections.mb.ca

INSCRIPTION AU CENTRE DE SCRUTIN

Les électeurs admissibles qui ne sont pas inscrits peuvent toujours voter s'ils présentent leur pièce d'identité et prêtent serment au centre de scrutin, que ce soit lors du scrutin par anticipation ou le jour même de l'élection.

QUI PEUT VOTER?

Pour être admissible pour voter dans la circonscription électorale de Fort Whyte, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour d'élection;
- avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois immédiatement avant le jour d'élection.

PIÈCES D'IDENTITÉ EXIGÉES

Tous les électeurs doivent présenter une pièce d'identité pour voter et pour s'inscrire. De nombreuses pièces sont acceptées. Pour savoir quelle pièce vous pouvez présenter, consultez la page https://www.electionsmanitoba.ca/downloads/Acceptable_ID_Fr.pdf.

VOTE PAR LA POSTE

Tous les électeurs admissibles de la circonscription électorale de Fort Whyte peuvent présenter une demande de vote par la poste pour l'élection partielle. Ce service est offert en raison de la pandémie de COVID 19. Les électeurs peuvent postuler à la page <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/VoteByMail>.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les mesures de prévention de la COVID-19 suivantes seront en place dans les centres de scrutin.

- Les électeurs devront porter un masque (*jusqu'à la fin de la journée du lundi 14 mars*). Des masques seront fournis sur place au besoin.
- Les employés électoraux devront porter un masque, (*jusqu'à la fin de la journée du lundi 14 mars*).
- Les employés électoraux qui se rendent dans les foyers de soins personnels et les résidences pour personnes âgées devront être pleinement vaccinés.
- Des écriteaux et des marques sur le sol permettront de contrôler le flux de la circulation et de favoriser l'éloignement physique.
- Des écrans seront installés sur chaque table de vote.
- Du désinfectant pour les mains sera fourni, et son utilisation sera encouragée.
- Des membres du personnel seront chargés de nettoyer et de désinfecter tous les bureaux de scrutin.
- Les crayons ne serviront qu'une seule fois. Les électeurs peuvent également apporter le leur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les protocoles de santé et de sécurité relatifs à la COVID-19, consultez le <https://electionsmanitoba.ca/fr/Voting/HealthSafety/FortWhyte>.

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Les candidats à l'élection peuvent être désignés officiellement à compter d'aujourd'hui. Ils doivent déposer une déclaration de candidature au bureau d'Élections Manitoba de la circonscription de Fort Whyte **au plus tard le lundi 7 mars à 13 h**.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba qui est responsable de l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Demandes de renseignements des médias :

Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public

Tél. : 204 945-7379 | Sans frais : 1-866-628-6837 | Courriel : amitchell@elections.mb.ca